

État Civil

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Agathe LAVILLETTE née le 23 septembre 2021, fille d'Antoine LAVILLETTE et de Vanessa MALNAR épouse LAVILLETTE.

- Rafael PETIT né le 12 janvier 2022, fils de Guillaume PETIT et d'Amélie BOVAL.

Nous déplorons la disparition de :

- M. André FINET décédé le 21 janvier.

- Mme Monique FINET née PEROT décédée le 24 janvier.

Coupe de bois

La Commune met en vente 17 stères de bois au plus offrant (frêne, etc.).

Veuillez déposer votre offre pour le lot en mairie sous enveloppe fermée intitulée « Offre de bois » avant le 25 février. Rendez-vous possible pour visite au : 06 37 89 56 64.



Déjections canines

Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Précisions sur le chantier participatif :

Comme annoncé dans le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal, des coupes d'arbres malades (essentiellement des frênes) vont être faites dès ce mois de février par l'intermédiaire d'un chantier participatif. Ces coupes auront lieu sur le versant de la colline longeant le « chemin des montagnes ».

Nous faisons donc appel aux habitants de la commune, sensibles à l'environnement et qui souhaitent participer à ce projet qui permettra de sécuriser le « chemin des montagnes » et de « rajeunir » le versant. Ils auront pour tâche d'abattre les arbres malades et de laisser le terrain en bon état de propreté. Rappel : Aucun brûlage ne sera autorisé. Les quads seront exceptionnellement autorisés pour ces travaux.

En contrepartie, ces personnes pourront emporter gratuitement le bois pour leur consommation personnelle. Une charte sera signée entre les deux parties.

L'interlocuteur privilégié est Monsieur Jean-Jacques VASSEUR (06 80 20 04 12).

Vous pouvez le contacter aux heures ouvrables dès le lundi 31 janvier.

A partir du 07 février et jusqu'au 15 avril, l'accès à la colline sera réglementé par un arrêté du Maire.



Versant de la colline



Porte du presbytère



Photo de Monsieur Marc Grenon

*** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Janvier 2022 *** N° 16 ***

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2022 à 19h30

A/ DOSSIERS EN COURS :

1/ Église

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame T'KINT, architecte du patrimoine, a proposé une rencontre avec elle-même, l'Architecte des Bâtiments de France, les potentiels subventionneurs et les membres de la commission « Bâtiments » au cours du mois de février.

Afin de préparer au mieux cette rencontre, MM. Douchet et Cottin rencontreront le 02 février Madame RICHARD de la Trésorerie d'Avesnes le Comte afin de d'évaluer les capacités de financement et d'emprunt de la commune. Des contacts ont également été pris avec le Crédit Agricole afin de renégocier les prêts en cours. Malheureusement, cela est impossible pour les Collectivités.

2/ Salle « Ancienne caserne »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et une abstention décide :

- Une réflexion sera menée pour donner un nom à cette salle.
- Compte tenu des investissements réalisés pour réhabiliter la salle,
- Compte tenu de la demande d'administrés pour louer cette salle pour des réunions familiales ou autres (en dehors des heures d'utilisation par le club de javelot),
- Il sera possible de louer cette salle après que les raccordements auront été réalisés et que les WC PMR seront fonctionnels et après avis de la Commission de Sécurité.
- Un règlement d'utilisation de la salle sera élaboré par une commission composée de : MM. Magalie JONARD, Marc FRANÇOIS, Jean-Jacques VASSEUR, Jean-Claude PONTHEU, Régis PARMENTIER et Monsieur le Président du club de Javelot.

3/ Village Patrimoine

M. Gilbert COTTIN informe l'assemblée que le jury a accordé pour 5 ans le label « Village Patrimoine » à Pas-en-Artois. Le Conseil municipal adresse ses félicitations aux membres de l'association « Sources et Colline » qui ont porté ce projet et accueilli le jury.

B/ DÉLIBÉRATIONS :

1/ Cimetière : Demande de subventions

Monsieur le Maire présente les plans de l'extension du cimetière et du nouveau parking PMR élaborés par M. Frédéric BOUTHORS.

Il rappelle qu'une demande de subvention DETR a été faite en décembre 2021. Il informe l'assemblée qu'il est possible de faire également une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes au titre du « Fonds de Concours » 2022.

Pour cela, un devis « Extension du cimetière et parking » de la société Balestra est présenté au Conseil, il s'élève à la somme de 51 743,00 € HT soit 62 091,60 €.

Il informe l'assemblée qu'une autre demande de subvention peut être faite au Conseil Départemental au titre des amendes de police. Elle ne concernerait que la partie voirie et parking.

C'est pourquoi, il présente un autre devis « Parking PMR » qui s'élève à la somme de 38 065,00 € HT soit 45 678,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions désignées ci-dessus et l'autorise à signer toute pièce nécessaire à ce projet.

2/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Pas-en-Artois d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

- Article 1 : approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat de gaz, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

- Article 2 : approuve la participation financière de la Commune de Pas-en-Artois fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

- Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

3/ Établissement « La Poste »

M. Arnaud DOUCHET informe l'assemblée qu'il a rencontré avec M. Gilbert COTTIN le 08 décembre 2021 trois responsables de l'établissement « La Poste » et « La Banque Postale ». Ceux-ci les ont informés que le bureau de Pas-en-Artois, du fait de l'évolution des modes de consommation (utilisation des outils numériques), connaît une baisse de 7 % de fréquentation par an et une baisse du volume courrier de 50 % depuis dix ans.

Ils leur ont donc présenté ce jour-là trois possibilités à étudier avec le Conseil Municipal :

- Maintien du bureau de Poste avec baisse des horaires d'ouverture (tous les matins du mardi au samedi de 9h à 12h soit 15 heures hebdomadaires).

- Création d'un relais-poste dans un commerce de la commune.

- Création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie.

Après en avoir délibéré, **les Conseillers municipaux affirment vouloir maintenir le bureau de poste** dans la commune et refusent la création d'une agence postale dans les locaux de la mairie (Pas de personnel à disposition et salles occupées par des permanences de services extérieurs).

4/ Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) :

Monsieur Arnaud DOUCHET rappelle que pour les besoins du service, il lui est nécessaire de faire appel en période estivale à Artois Techniques Services pour la mise à disposition d'un agent renforçant l'équipe. Il informe l'assemblée qu'il est possible, en lieu et place, de recruter pour les services techniques un agent contractuel au titre d'un contrat « Parcours Emploi Compétences ». Il permet l'insertion sur le marché du travail. C'est un contrat aidé jusqu'à 65 % par l'État et donc il est avantageux pour la commune. Il propose de recruter un agent sous contrat PEC à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge du recrutement.

C/ DIVERS

1/ Chantier participatif (entretien du versant de la colline)

- Vu le nombre important de chutes d'arbres malades,

- Considérant qu'il est urgent de sécuriser le versant de la colline et afin d'éviter tout risque d'accident,

Sur proposition de M. le Maire, les conseillers municipaux,

- Décident de mettre en place rapidement un chantier participatif.

Un appel aux volontaires sera lancé par le biais du journal communal. Toute personne intéressée, sensible à l'environnement, domiciliée dans la commune, se verra attribuer un lot avec marquage des arbres (frênes) malades à abattre. La coupe devra être réalisée avant le 30 avril. En contrepartie, les volontaires pourront emporter le bois gratuitement sous condition de laisser un « chantier » propre. Aucun brûlage ne sera autorisé. Monsieur Jean-Jacques VASSEUR sera l'interlocuteur privilégié pour ce dossier.

2/ Lecture de la Convention « Restauration au Collège » par Mme MENARD.

3/ Lecture des statuts de l'Amicale « La Truite de Pas » par Mme MENARD.

4/ Repas des Aînés

Après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux,

- Considérant qu'il n'a pas été possible d'organiser le repas des Aînés depuis deux ans (COVID),

- Compte tenu de la situation sanitaire actuelle,

- Décident de reporter le repas des Aînés (65 ans et plus), initialement prévu en mars, au dimanche 22 mai 2022.

5/ Filet pare-ballons :

Madame Magalie JONARD présente à l'assemblée la demande de l'US Pas pour un filet pare-ballons qui serait installé le long du parking du collège ainsi que le long de la rue de Verdun et pour la mise en place de cailloux sur le pourtour du vestiaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les cailloux ont déjà été mis en place. Quant au filet pare-ballons, un devis a été demandé auprès de la société « Altrad Mefran ».

Il s'élève à la somme de 14 765,00 € HT soit 17 718,00 € TTC pour 100 mètres (fournitures et pose comprises). Pour 160 mètres, ce serait donc 28 348,80 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que la commune rembourse à raison d'une annuité de 14 758,74 € jusqu'en 2030 un emprunt contracté pour la mise aux normes des vestiaires

- Considérant que la commune a décidé, pour le maintien du terrain en niveau 5, le remplacement des abris de touche pour la somme de 3 265,61 € TTC, pose effectuée par les agents,

- Rejette la demande de pose de filet pare-ballo,.

6/ Exacode :

La commune de Pas-en-Artois a été contactée par « Exacode », société agréée par le Ministère de l'Intérieur, afin de mettre en place un centre d'examen d'État du code la route dans les locaux de la mairie. Les besoins seraient la mise à disposition de la salle des associations pour 2 séances d'une heure par mois. Cela permettrait aux élèves de l'auto école M'Auto School d'éviter de se déplacer jusque Arras. En retour, la commune serait rétribuée par une indemnité de 150,00 € par trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

7/ Porte du presbytère :

M. le Maire informe l'assemblée que la porte du presbytère est en très mauvais état et génère des problèmes d'isolation. Un devis a été demandé à M. Marc Jeannot pour son remplacement. Ce devis s'élève à la somme de 1 974,00 € TTC.

Le Conseil municipal accepte de faire exécuter les travaux.

8/ Unité de méthanisation à Grincourt-lès-Pas :

M. le Maire informe l'assemblée que M. le Préfet du Pas-de-Calais consulte les communes voisines de Grincourt à propos d'un projet d'installation d'une unité de méthanisation par la SAS Artois Uniterr. Celle-ci sera implantée chemin du Quenez sur le territoire de Grincourt-lès-Pas. À cet effet, un dossier peut être consulté en mairie de Grincourt-lès-Pas du 07 février au 11 mars 2022. Un registre sera déposé dans cette même mairie pour recueillir les observations sur ce projet. Le conseil municipal devra délibérer avant le 28 mars.

9/ Questions diverses

- **Chemins Communaux :** Des conseillers font part du mauvais état de chemins communaux à vocation agricole. Une réunion de la commission des chemins est prévue le 12 février à 14h00 afin de faire l'état de lieux.

- **Dojo du SIVOM :** Monsieur Grandhomme pose la question de l'avancement du projet de dojo. Monsieur le Maire l'informe qu'à l'issue de la réunion du conseil syndical du SIVOM du 13 décembre 2021 à Famechon, il a été décidé que les 31 communes adhérentes devront délibérer dans les 3 mois pour accepter la modification des statuts du SIVOM en vue de la construction d'un dojo (extension de la salle de sport située rue du 11 novembre, montant prévisionnel de l'enveloppe : 420 000,00 € TTC). Cette délibération sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal. Séance levée à 23h30.

Rappel : Les **masques**, comme les mégots et les chewing gums, ça n'a rien à faire sur les trottoirs !

Jetez les masques à la poubelle.

J'aime ma commune, je la respecte.